

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0038285

Maladie

Dentaire

Optique

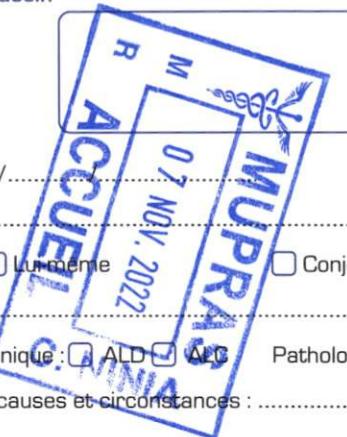
Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :

 Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

 Date de consultation : /
 Nom et prénom du malade : Age :
 Lien de parenté : L'un de mes Conjoint Enfant
 Nature de la maladie :
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :


Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
CNPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z = Electro - Radiologie
B = Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
- PREVENTORIUM
- SEJOUR EN MAISON DE REPOS
- LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit
- d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
- globaux comportant un ou plusieurs échelons
- dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX / 05 22 91 26 52
TELEX / 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS MU 0035021

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : TOURAQ Nohaoui Poste :
Matricule : 00854 Fonction : Lettriste
Adresse : 101 rue Al Arar Casablanca
Tél. : 0661885621 Signature Adhérent : Aliy

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : TOURAQ MOLTAHME Age :
Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : TO

Nature de la maladie : Hypertension et Diabète

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A ... CLUSU, le 12.10.2008, date d'émission du bulletin d'accord du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

Dr CHOUALDI ABDERRAHMANE
50, RUE Moustapha El Maaoui
Tél. : 0522 444491 / 0522 443324
Signature : Aliy

VOLET ADHERENT

DECLARATION MU 0035021

Matricule N° : 00854
Nom du patient : TOURAQ Noha
Date de dépôt : 07/11/2008
Montant engagé 2628,70 Dh.
Nombre de pièces jointes : 02



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MODERNE DR. A. Zakaria Hassan Doctor en Pharmacie Doctor en Médecine Pharmacie Moderne 11, Avenue de la Révolution Casablanca Maroc Tel: 0522 22 49 15 Fax: 0522 35 5 moderne@moderne.ma	12/10/2022	10870

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

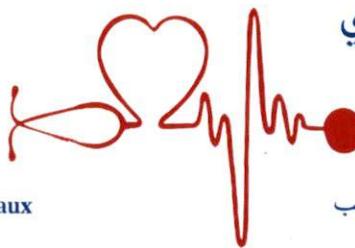
SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr. Abdelkhalek CHOULADI
CARDIOLOGUE

Spécialiste Maladie du Coeur et Vaisseaux
Diplôme de la Faculté de Médecine de Paris
Diplôme de Cardiologie Adulte et Pédiatrique
Ex. Attaché des Hôpitaux de Paris
Diplôme d'Echographie - Doppler Coeur & Vaisseaux



الدكتور عبد الخالق شولادي
طبيب القلب

إختصاصي في أمراض القلب والشرايين
الدورة الدموية وإرتفاع الضغط الدموي
خريج كلية الطب بباريس
الكشف بالأمواج ما فوق الصوتية والصدى للقلب

Casablanca le : 2.....10.....2022
الدار البيضاء في :

03 - TOURAG. Jolene

69,00x6

Terflor 1 fl x 1 / 1 Mois

40,90x6

Tanff 80 2+1 3 Mois

Mals

Dynatine 1 fl x 2

29,50x4

CoRAMAN 5 mg x 2

262,00x2

ConSiost 5 mg x 1

22,75

Dimelaf 4 mg x 2

53,00x2

Dr. CHOULADI Abdelkhalek
Maladies du Coeur et des Vaisseaux
50, Rue Mostapha El Maâni - Durb Omar
Casablanca - Tel : 05 22 44 35 39
Urgence : 06 61 18 22 29

157870

Sur Rendez - Vous

05 22 44 49 49 / 05 22 44 35 39 زنقة مصطفى المعماني (مقابل متجر الرياض) - الدار البيضاء - الهاتف :

50, Rue Mostapha El Maâni - (en face Centre Riad) - Casablanca - Tél : 05 22 44 35 39 / 05 22 44 49 49

PHARMACIE MODERNE
3 Dr. A. Zakaria Hassan
Docteur en Pharmacie
Docteur en Chimie

68, angle Bd de l'11 Janvier et Mostapha
El Maâni - CASABLANCA
Tel : 0522 22 49 15 - Fax : 0522 20 96 87
E-mail : azakariahassan@gmail.com

بالموعد

FERPLEX® 40 mg
Fer protéinsuccinylate
Boîte de 10 Flacons buvables
PPV 60,00 Dhs

6 118001 440016

FERPLEX® 40 mg
Fer protéinsuccinylate
Boîte de 10 Flacons buvables
PPV 60,00 Dhs

6 118001 440016

FERPLEX® 40 mg
Fer protéinsuccinylate
Boîte de 10 Flacons buvables
PPV 60,00 Dhs

6 118001 440016

FERPLEX® 40 mg
Fer protéinsuccinylate
Boîte de 10 Flacons buvables
PPV 60,00 Dhs

6 118001 440016

FERPLEX® 40 mg
Fer protéinsuccinylate
Boîte de 10 Flacons buvables
PPV 60,00 Dhs

6 118001 440016

FERPLEX® 40 mg
Fer protéinsuccinylate
Boîte de 10 Flacons buvables
PPV 60,00 Dhs

6 118001 440016

319334

6 118001 103041
Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

319334

6 118001 103041
Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

319334

6 118001 103041
Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

6 118001 103041
Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

6 118001 103041
Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

6 118001 103041
Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

LOT: 210969
PER: 01/2025
PPC: 79,50 DH

LOT: 220466
PER: 06/2025
PPC: 79,50 DH

LOT: 220466
PER: 06/2025
PPC: 79,50 DH

LOT: 220365
PER: 05/2025
PPC: 79,50 DH

14011019

6 118001 130030
AMM n°: 563/17 DMP/21/NRQ
CORALAN 5 mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 262,00 DH
Servier Maroc - Casablanca

14011019

6 118001 130030
AMM n°: 563/17 DMP/21/NRQ
CORALAN 5 mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 262,00 DH
Servier Maroc - Casablanca

Di-INDO® 50 mg 15 comprimés dispersibles
PPV 53DH00 EXP 01/2024
LOT 1N019 1

Di-INDO® 50 mg 15 comprimés dispersibles
PPV 53DH00 EXP 01/2024
LOT 1N019 1

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

CABINET DE CARDIOLOGIE ET D'EXPLORATIONS CARDIOVASCULAIRES

Casablanca, le 12/10/2022

MR TOURAQ MOHAMMED

ECHO-DOPPLER CARDIAQUE

ECHO:

- **Ventricule gauche de taille et de fonction normale**
 - **Fonction systolique normale avec FE= 64%**
 - **Valves mitrale : Souple avec cinétique normale, pas de végétation**
 - **Valves aortiques : Sigmoïdes aortiques non épaissies avec ouverture normale**
 - **Parois : Normales**
 - **Cavités cardiaques droites non dilatées**
 - **Péricarde : pas d'épanchement péricardique**

DOPPLER

- E/A <1
 - Insuffisance mitrale minime
 - Les autres flux sont normaux

CONCLUSION

- ABSENCE D'HVG
 - FONCTION SYSTOLIQUE NORMALE AVEC FE =64%
 - TROUBLE DE RELAXATION
 - INSUFFISANCE MITRALE MINIME
 - PAS D'EPANCHEMENT PERICARDIQUE

Dr CHOUALAD "apple", alek
Carretera de
so, Rue de la
La 49 49/0522 44 35 22
Tél.: 05 05 05 05 05
DR.A. CHOUALAD

LABORATOIRES D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES

A. TOUIMI BENJELLOUN

Pharmacien Biologiste
Docteur d'Etat en Pharmacie
Professeur Agrégé de Biochimie
de la Faculté de Nancy

Docteur J. TAZI SIDQUI

Anatomo-cytopathologiste
de la Faculté de Paris VI
Ancien Maître-Assistant
C.H.U. de Rabat

Y. TOUIMI BENJELLOUN

Ep. TAHIRI

Pharmacien Biologiste
de l'Université Libre
de Bruxelles

Membres  International

Dossier N°g1013001

RAM MUPRAS
M.U.P.R.A.S CASA ANFA
CASABLANCA

Patient né le 05.05.1950 72 ans

Prélevé le 13.10.2022 à 7h57

Edition du 13 Octobre 2022

Monsieur TOURAQ Mohammed

101 RUE AL ARAAR

CASABLANCA

Tr: ROYAL AIR MAROC MUPRAS

HEMATOLOGIE

Valeurs de référence

Antériorités

Vitesse de sédimentation

1ère heure
2ème heure

8 mm
20 mm

(< 15)
(< 30)

BIOCHIMIE

(Technique ROCHE Cobas 6000)

Valeurs de référence

Antériorités

Urée sanguine

soit

0,30 g/l
5,01 mmol/l

(0,17-0,48)
(2,83-8,01)

Créatinine

soit

9,2 mg/l
81,33 µmol/l

(5,0-12,0)
(44,20-106,08)

Glycémie à jeun

soit

1,04 g/l
5,78 mmol/l

(0,82-1,15)
(4,55-6,38)

Hémoglobine glycosylée HbA1C

5,70 %

(4,80-5,90)

Interprétation : > 8% : Diabète mal équilibré.
< 6% : Niveau non diabétique.



Dr Y. TOUIMI BENJELLOUN

PAGE

LABORATOIRES D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES

A. TOUIMI BENJELLOUN

Docteur J. TAZI SIDQUI

Y. TOUIMI BENJELLOUN

Ep. TAHIRI

Pharmacien Biogiste
Docteur d'Etat en Pharmacie
Professeur Agrégé de Biochimie
de la Faculté de Nancy

Anatomo-cytopathologiste
de la Faculté de Paris VI
Ancien Maître-Assistant
C.H.U. de Rabat

Pharmacien Biogiste
de l'Université Libre
de Bruxelles

Membres **uni**  **bio** International

Dossier N°g1013001

RAM MUPRAS
M.U.P.R.A.S CASA ANFA
CASABLANCA

Patient né le 05.05.1950 72 ans

Monsieur **TOURAQ** Mohammed
101 RUE AL ARAAR

CASABLANCA

Tr: ROYAL AIR MAROC MUPRAS

Prélevé le 13.10.2022 à 7h57

Edition du 13 Octobre 2022

BIOCHIMIE

(Technique ROCHE Cobas 6000)

Valeurs de référence

Antériorités

Triglycérides

soit 0,46 g/l ($< 1,70$)

soit 0,52 mmol/l ($< 1,94$)

Cholestérol total

soit * 1,39 g/l ($1,50-2,20$)

soit * 3,59 mmol/l ($3,87-5,68$)

Commentaire : Taux idéal : < 2 g/l - Limite : $2-2,20$ g/l - Elevé $> 2,40$ g/l

Cholestérol HDL

soit 0,65 g/l ($> 0,45$)

soit 1,68 mmol/l ($> 1,16$)

Commentaire : Femme Pas de risque $> 0,45$

Homme Pas de risque $> 0,50$

LDL

soit 0,65 g/l
1,67 mmol/l

Valeur cible LDL à atteindre en fonction du nombre de facteur de risque	Prévention primaire	si 0 facteur de risque : $< 2,20$ g/l si 1 facteur de risque : $< 1,90$ g/l si 2 facteurs de risque: $< 1,60$ g/l si ≥ 3 facteurs de risque: $< 1,30$ g/l
	Prévention secondaire	si maladie coronaire patente: $< 1,00$ g/l

Facteurs de risque
- Age : Homme > 50 ans - Femme > 60 ans
- antécédent familiaux de maladie coronaire précoce
- tabagisme actuel ou arrêté depuis moins de 3 ans
- hypertension artérielle permanente, traité ou non
- diabète de type 2, traité ou non
- HDL $< 0,40$ g/l

Acide urique

soit 41,0 mg/l (35-72)
244 μ mol/l (208,25-428,4)

Dr Y. TOUIMI BENJELLOUN

CABINET DE CARDIOLOGIE ET EXPLORATIONS CARDIO VASCULAIRE

MR TOURAQ MOHAMMED

Casablanca, le 12/10/2022

NOTE D'HONORAIRE

CONSULTATION..... 250DH

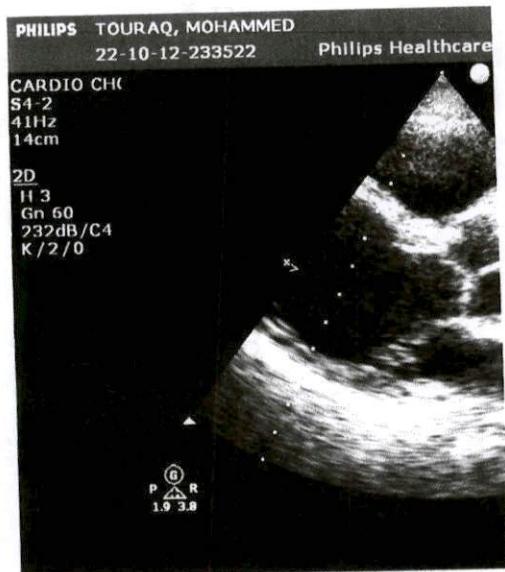
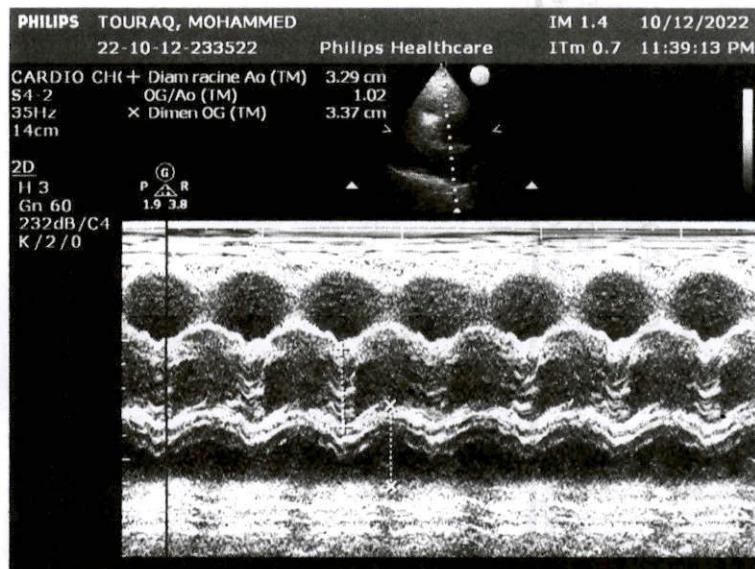
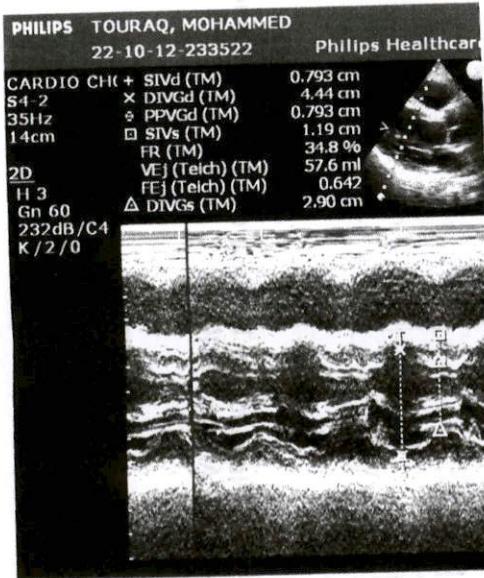
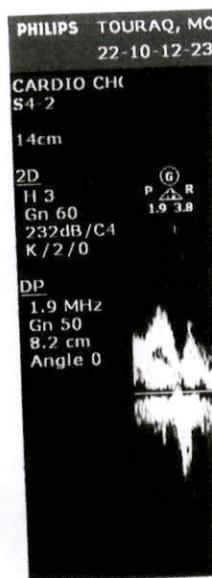
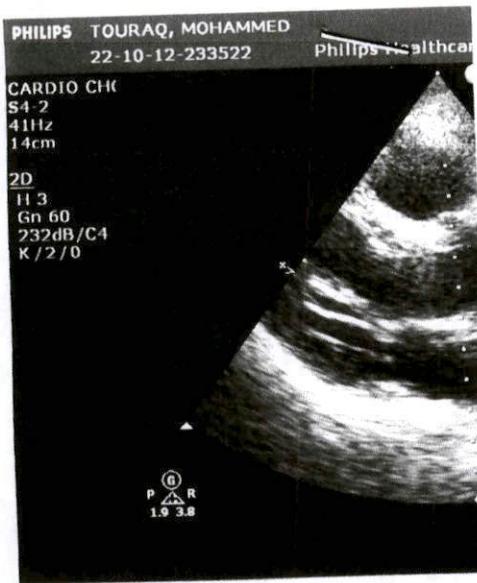
ECHO CARDIAQUE 850 DH

TOTAL 1100DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

MILLE CENT DIRHAMS

*Dr CHOUAIKI Abdellah
Cardiologue
59 Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tel: 0522 44 49 49 / 0522 44 35 22*



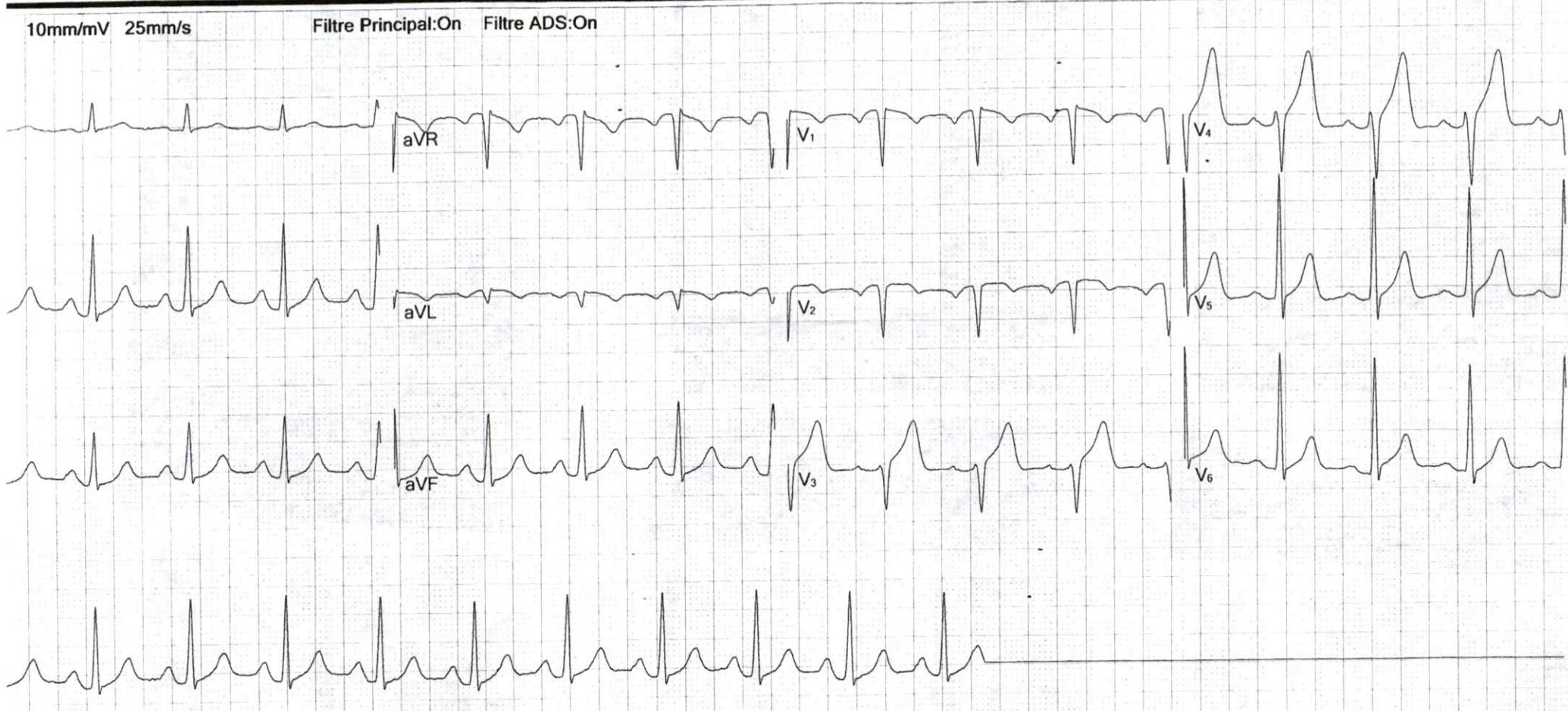
ECG

Dr A. CHOULADI

NOM:TOURAG MOHAMMED ID : Genre : Age : DDN :01-01-1960 Date Test :12-10-2022 13:11
Case #: Investigation #: Médecin Référent:Dr A. CHOULADI

10mm/mV 25mm/s

Filtre Principal:On Filtre ADS:On



Fréquence :	1000 Hz	Interval.QT :	371 ms
réé ECG :	7 s	Interval.QTc :	457 ms
:	91 bpm	Axe P :	87.3°
réée P :	123 ms	Axe QRS :	73.0°
réée QRS :	84 ms	Axe T :	76.6°
réée T :	257 ms	RV5/SV1:	2.05/0.00mV
erval.PQ :	175 ms	RV5+SV1:	2.05mV

Suggestion :

Total Batts 11, Batts Normaux 11, Tachycardie,*** Hypertophie auriculaire gauche, Infarctus septal du myocarde,
- Age indéterminé, ECG Anormal ECG,

Signature Médecin: